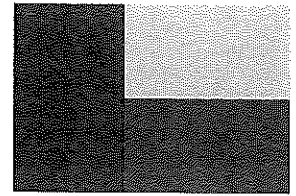




# REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail



Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance  
Locale

## PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

*DC N°05 du 23/10/2025*

### **Objet de la Demande de Cotation :**

**Achat de matériel et mobilier de bureau au profit de l'IGM, du SP-CONAFIL et  
de la DGTCP – Lot 1**

Novembre 2025

# Procès-verbal d'attribution provisoire

**Objet :** Achat de matériel et mobilier de bureau au profit de l'IGM, du SP-CONAFIL et de la DGTCP – Lot 1.

**Mode de passation :** Demande de Cotation (DC).

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 04 novembre à partir de 10 heures 00 minute précise, dans la salle de conférence sise au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment J abritant le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale, dans la citée ministérielle, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire relative au marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°011/MDGL/PRMP/S-PRMP du 24/10/2025 :

- Président : M. AKOHA Alexis, Personne Responsable des Marchés Publics ;
- Rapporteur : M. SEGBO Richard, Assistant en passation des marchés publics ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Cellule Juridique	Kérékou YERIMA	CCJ	voix délibérative
CONAFIL	Thierry TONOU	SP-CONAFIL par intérim	voix délibérative
PRMP	Sabine ATTIGLA	Coll/PRMP	voix délibérative

A l'issue de la vérification de la qualification, il ressort que le soumissionnaire RESTH PLUS est techniquement et financièrement qualifié pour exécuter le marché.

Après les examens de capacités technique et financière conformément aux clauses contenues dans la demande de cotation, l'offre du soumissionnaire **RESTH PLUS** a été retenue pour **un montant TTC de : un million neuf cent dix mille (1 910 000) francs CFA** et un délai d'exécution de vingt (20) jours.

Il est déclaré attributaire provisoire et sera invité pour l'établissement du marché.

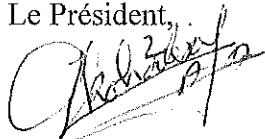
Les motifs du rejet des offres des autres soumissionnaires sont consignés dans le tableau ci-après :

Numéro d'ordre	Soumissionnaires évincés	Montant de l'offre	Motif du rejet	Observations
1	TECHNO BTP Construction	2 060 000 F CFA	Offre économiquement non avantageuse	Néant
2	HYG'UP Afrique	2 000 000 F CFA	Offre économiquement non avantageuse	Néant
3	VIACY	2 020 000 FCFA	Offre économiquement non avantageuse	Néant

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 06 minutes.

Fait à Cotonou, le 04 novembre 2025

Le Président,



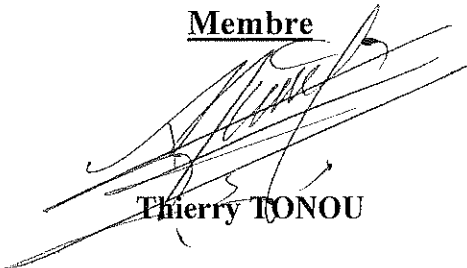
Alexis AKOHA

Le Rapporteur,



Richard SEGBO

Membre



Thierry TONOU

Membre



Kérékou YERIMA

Membre



Sabine ATTIGLA